

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : le 02 février 2021.

Date de convocation du conseil municipal : le 26 janvier 2021.

Lieu du conseil municipal : Salle des fêtes de SAINT CLAR DE RIVIERE

Heure du conseil municipal : la séance est ouverte à 20 h 30.

Listes des présents, absents et pouvoirs :

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Martine GIULIANI, Loïc MAHE, Jérôme PACHECO, Jean-Pierre PAVAN, Annie SUD, Jacques RIZZO, Romain ROUQUETTE, Remi LANSAC, Marie-Françoise DAL GRANDE, Marina LASSERRADE, Yannick PUERTOLAS.

ABSENTS : Virginie CAZAUX, Jocelyn CIMBER (procuration à Andrée CARDONA).

Nomination de la secrétaire de séance : Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

I. **ACTUALISATION LOYER LOCAL BOUCHERIE (1/2021)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local commercial hébergeant la boucherie prévoit la révision du loyer au 1^{er} mars de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 3^{ème} trimestre 2020 qui s'élève à 115.70. De 472.71 € par mois, le loyer du local commercial hébergeant la boucherie est passé à 473.12 € pour la période du 01 mars 2021 au 28 février 2022.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition à l'unanimité.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

II. ACTUALISATION LOYER AGENCE IMMOBILIERE (2/2021)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local commercial hébergeant l'agence immobilière prévoit la révision du loyer au 1^{er} mars de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 3^{ème} trimestre 2020 qui s'élève à 115.70. De 319.99 € par mois, le loyer du local commercial hébergeant l'agence immobilière est passé à 320.27 € pour la période du 01 mars 2021 au 28 février 2022.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition à l'unanimité.
--

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

III. RESTITUTION ENTRE LE MURETAIN AGGLO ET LA COMMUNE EN MATIERE DE RESTAURATION (3/2021)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la compétence restauration a été restituée aux communes. Cette restitution doit être constatée par un procès verbal établi contradictoirement entre le Muretain agglo et la commune.

La commune a donc été destinataire d'un PV de restitution avec en annexe un état de l'actif.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'habiliter à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, habilite Monsieur le maire à signer le procès verbal de restitution entre le Muretain Agglo et la commune en matière de restauration.
--

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI

Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

IV. CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE LIEU DIT MESTEPEY ROUTE DE RIEUMES (4/2021)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de créer une nouvelle voie route de Rieumes au lieu dit MESTEPEY au niveau du n° 781 qui desservira un lotissement composé de 12 lots.

Il est proposé : Impasse des chevreuils

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer l'impasse desservant les futurs logements route de Rieumes : Impasse des chevreuils et de transmettre aux organismes et administrations concernés cette information.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

V. CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE ROUTE DU LHERM (5/2021)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de créer une nouvelle voie route du Lherm après le n°61 qui desservira 5 logements à venir.

Il est proposé : Impasse des coteaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer l'impasse desservant les futurs logements route du Lherm : Impasse des coteaux et de transmettre aux organismes et administrations concernés cette information.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

VI. CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE ROUTE DU LHERM - LOTISSEMENT CONTEMPLATION II (6/2021)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de créer une nouvelle voie route du Lherm qui desservira le lotissement Contemplation II composé de 22 lots.

Il est proposé : rue des prairies

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer l'impasse desservant le lotissement Contemplation II route du Lherm : rue des prairies et de transmettre aux organismes et administrations concernés cette information.
--

A l'avis général il s'agit de petits lots. Madame DAL GRANDE indique qu'il y a beaucoup de constructions dans ce secteur et demande s'il s'agit d'un promoteur. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. Marina LASSERADE demande qui détermine la superficie des terrains. Monsieur GASQUET indique que c'est le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) ; il n'y pas plus de C.O.S. (Coefficient d'Occupation des Sols). Monsieur GASQUET rajoute que c'est la volonté de l'Etat de vouloir densifier les centres bourg.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO

Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

**VII. SIVOM SAGE : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (7/2021)**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif du SIVOM SAGE. Le prix du m3 est de 1.96 €. Les tarifs sont en cours de lissage dans les communes. La station de relevage du Lherm sera testée demain. Tous les nouveaux lotissements du secteur seront raccordés à cette station.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal à l'unanimité, n'émet aucune remarque quant au rapport d'activité du SIVOM SAGE et en approuve son contenu.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

**VIII. S.D.E.H.G. : PETITS TRAVAUX URGENTS POUR TOUTE LA DUREE DU
MANDAT (8/2021)**

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000 € annuels de contribution communale. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € par an, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants et charge Monsieur le Maire d'adresser par écrit au SDEHG les demandes de travaux correspondantes, de valider les études, de valider la participation de la commune pour chacun des projets, d'en informer régulièrement le conseil municipal, d'assurer le suivi annuel des participations engagées et de présenter à chaque fin d'année, un compte-rendu d'exécution.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

IX. ACQUISITION DE MATERIEL DE SPORT POUR L'EQUIPEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (9/2021)

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise CASAL SPORT pour du matériel de sport afin d'équiper le groupe scolaire ZAMOYSKI. Ce devis s'élève à 1 989.18 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Garonne afin de demander une subvention.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité valide cet achat au prix de 1 989.18 € HT, demande au Conseil Départemental une subvention afin d'aider la commune au financement de cette acquisition et inscrit cette dépense en section d'investissement du budget primitif 2021.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

**X. ACQUISITION DE MATERIEL DE RESTAURATION POUR LE GROUPE
SCOLAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL (10/2021)**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise AVLIS pour du matériel de restauration (armoire froide) afin d'équiper le groupe scolaire ZAMOYSKI. Ce devis s'élève à 1 520 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Garonne afin de demander une subvention.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité valide cet achat au prix de 1 520 € HT, demande au Conseil Départemental une subvention afin d'aider la commune au financement de cette acquisition et inscrit cette dépense en section d'investissement du budget primitif 2021.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

XI. AGE DES BENEFICIAIRES DES COLIS CADEAUX DU 3EME AGE (11/2021)

Monsieur le Maire indique qu'actuellement les personnes âgées de + de 67 ans bénéficie d'un colis gourmand offert par la municipalité lors des fêtes de fin d'année. Cela représente 200 colis pour un budget d'environ 22 €/personne pour une personne seule et environ 31 € pour un couple.

Monsieur le maire propose de repousser l'âge des bénéficiaires à 70 ans.

Jean-Pierre PAVAN est choqué par le fait que les bénéficiaires du colis cette année n'en seront plus bénéficiaires l'année prochaine. Andrée CARDONA indique qu'il n'en est pas le cas : les personnes ayant reçu un colis cette année continueront à le recevoir. Il s'agit des nouveaux bénéficiaires qui à compter de 2021 recevront un colis à compter de 70 ans.

Il était offert il y a plusieurs années, un repas de Noël aux personnes du 3^{ème} âge mais vu le nombre de participants en constante diminution, il a été décidé d'offrir à la place un colis plus généreux.

Loïc MAHE indique qu'il serait bien de solliciter les commerçants de la commune afin de les faire travailler en cette période COVID.

Une année, il avait été testé un assemblage de produits locaux d'artisans de la commune (boulangerie, boucherie ...) mais le coût de revient était trop cher et les colis étaient de ce fait moins conséquents.

Néanmoins vu le contexte particulier de la crise sanitaire, les commerçants seront sollicités pour un devis pour les colis de 2021.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité valide l'âge des bénéficiaires des colis de fin d'année à 70 ans.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

XII. S.D.E.H.G. : ELECTRIFICATION DE LA PARCELLE C 1736 IMPASSE DES LILAS (12/2021)

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 30/11/2020 concernant la demande d'étude pour extension du réseau, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la parcelle appartenant à la commune se situant derrière le cabinet médical et qui a été récemment vendue.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	2 495 € TTC
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	3 742 € TTC
Total	6 237 € TTC

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE

Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

XIII. S.D.E.H.G. : ELECTRIFICATION DE LA PARCELLE C 1736 IMPASSE DES LILAS – CONVENTION DE PASSAGE (13/2021)

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'électrification de la parcelle C1736 vont être pris en charge par le SDEHG et confiés à l'entreprise SPIE.

Afin que cette entreprise puisse procéder aux travaux, il convient de signer une convention de passage relative à l'établissement et à l'exploitation de la ligne électrique.

Monsieur le maire présente donc au conseil municipal la convention ainsi que les plans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, habilite Monsieur le maire à signer ces documents afin que l'entreprise SPIE puisse procéder aux travaux d'électrification de la parcelle C 1736.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

XIV. QUESTIONS DIVERSES

1 – Bilan financier de l'Agglo du Muretain : avec la crise sanitaire du COVID, il manque 3.5 millions pour clôturer le budget. Le Président va solliciter les communes afin d'apporter des recettes. Il avait été envisagé de demander une participation en fonction du nombre d'habitants soit pour la commune

une participation entre 10 000 € et 12 000 €. Finalement se sera peut-être une participation en fonction du nombre d'enfants (soit 24 392 €) et une augmentation des tarifs cantine et ALAE. Il faut savoir que le Muretain a maintenu les salaires de ces agents pendant le confinement. Actuellement aucune commune n'est d'accord. On pourrait peut-être prélever dans les fonds de concours mais le Président refuse. Marie Françoise DAL GRANDE demande quelles solutions pourraient être envisagées. Monsieur GASQUET indique que les décisions seront prises par vote en bureau début mars.

D'autre part, Monsieur le Maire signale une perte financière sur les piscines notamment celle de Portet/Garonne. Il y a environ 1.3 millions de perte sur les trois piscines.

Loïc MAHE demande aux membres du conseil municipal si ceux-ci ont participé à des commissions du Muretain Agglo car il n'a pas eu de réponse à ses mails concernant l'organisation de ces commissions depuis le début du mandat. Aucun conseiller municipal n'a participé à des réunions de commissions.

2 – Bulletin municipal : Yannick PUERTOLAS souhaite faire une action commune entre la mairie, les commerçants et les associations et parler du marché de Saint Clar. Jérôme PACHECO propose de faire un journal spécifique consacré aux associations. Andrée CARDONA signifie qu'il faudra faire attention de n'oublier personne. Concernant les commerçants, il est spécifié que le bulletin doit avant tout donner des informations municipales, sa destination finale n'est pas de faire de la publicité aux commerçants.

3 – Travaux la Grand Place : des cailloux seront déposés le long de l'allée afin d'accueillir les commerces ambulants. Coût : 24 000 €.

4 – Travaux chemin du Piton : un passage piétonnier va être réalisé des ateliers municipaux jusqu'en face du groupe scolaire. Il sera parallèle au fossé afin que les forains n'abiment pas les bordures. Coût : 24 000 €

5 – Fibre : elle sera installée au 1^{er} semestre 2021.

6 – Travaux sur les bâtiments communaux : il est envisagé des travaux d'agrandissement de la salle des fêtes et la création d'une nouvelle salle communale en face la mairie afin d'accueillir les mariages et les réunions du conseil municipal car la salle actuelle est trop petite. Marie Françoise DAL GRANDE demande pourquoi la mairie n'est pas déplacée à l'ancienne école. Monsieur le maire explique qu'il faudrait remanier en totalité l'intérieur du bâtiment avec un accès handicapé, cette opération couterait trop cher, d'autre part les associations ont besoin de place.

7 – Pharmacie : normalement il faut 2500 habitants pour qu'une pharmacie s'installe dans une commune. Il faut rappeler l'ordre des pharmaciens pour un complément d'information. Yannick PUERTOLAS indique qu'il existe au Vernet un cabinet d'architecture spécialisé dans les pharmacies.

8 – Communication à la population : Loïc MAHE propose en premier lieu de prévoir une réunion pour le prochain bulletin municipal. D'autre part, il indique avoir réfléchi à la possibilité de communiquer les informations aux administrés par sms. Cela pourrait être des informations urgentes ou lambdas. Pour cela il faut que les personnes s'abonnent, en conséquence, il faudra prévoir une gestion des données personnelles afin de respecter le RGPD. De nombreuses communes utilisent ce système de communication et cela fonctionne bien. Les offres de plusieurs entreprises sont à étudier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CIMBER	Jocelyn	
DAL GRANDE	Marie-Françoise	
GIULIANI	Martine	
LANSAC	Rémy	
MAHE	Loïc	
PACHECO	Jérôme	
PAVAN	Jean-Pierre	
PUERTOLAS	Yannick	
RIZZO	Jacques	
ROUQUETTE	Romain	
SUD	Annie	